

Beauvais, le **03 JUIN 2022**

**La Préfète de l'Oise  
à  
Monsieur le Gestionnaire du lycée Lavoisier de Méru**

Objet : Lettre préfectorale de rappel – Lycée Lavoisier à Méru

Les chaudières du lycée Lavoisier à Méru sont des installations classées pour la protection de l'environnement soumises au régime de la déclaration avec contrôle périodique.

À ce titre, l'organisme Bureau Veritas a réalisé un contrôle de ces équipements le 18 mai 2021 et a transmis à Madame la Préfète un rapport du 27 mai 2021 qui fait état de trois non-conformités majeures et quinze autres non-conformités. Un échéancier de mise en conformité devait être transmis à Bureau Veritas sous 3 mois. Cet organisme ne l'a pas reçu et a informé l'inspection des installations classées de ce manquement, conformément à la réglementation.

Le 28 avril 2022, l'inspection des installations classées a constaté que les justificatifs de conformité n'étaient pas réunis.

C'est le Conseil Régional, destinataire en copie de cette lettre préfectorale de rappel, qui conduit la gestion des travaux dans les lycées et qui les finance.

Mes services échangent avec leur direction du fonctionnement des établissements – département énergie et moyens financiers – afin d'obtenir que, s'agissant de question de sécurité, les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais.

Je vous invite à vous rapprocher de ses services afin de vous assurer du financement des travaux et de leur réalisation dans les échéances fixées et de tenir informée l'Inspection des installations classées.

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Sébastien LIME



Monsieur ANDRIOT, Gestionnaire du Lycée Lavoisier  
8 rue Jules Ferry  
60110 Méru

Copie à : Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France

